

Rénovation énergétique Petits gestes et gros travaux

Primes et Audit en Wallonie

Séance d'information à l'initiative
de la Commune des Honnelles

Marie Smekens - 11 janvier 2024

comme une
comète

BUREAU
D'ÉTUDES



comme une
comète

BUREAU
D'ÉTUDES

Bureau d'études spécialisé en Audit énergétique/logement

Notre équipe : 5 personnes

Notre zone : Toute la Wallonie

Notre bureau : Saint-Ghislain

Notre mission : Contribuer à l'amélioration énergétique
avec un langage clair et pratique



Formation FOREM Janvier 2023



PEB Performance énergétique du bâtiment

- ▶ La certification PEB existe depuis 2010.
- ▶ Elle tient compte de :
 - ▶ Performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment
 - ▶ 3D du logement (compacité)
 - ▶ Rendement chauffage + eau chaude sanitaire
 - ▶ Ventilation
 - ▶ Panneaux photovoltaïques ou solaires thermique


→ Calcul de la performance du logement en kWh/m².an

Calcul basé sur des hypothèses théoriques

Permet de comparer des logements entre eux, pas de connaître la consommation réelle

Certificat PEB

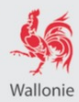
- Classe énergétique : de A à G
 - ▶ Nouveaux bâtiments : norme actuelle = classe A
 - ▶ A partir de 2026 :
 - ▶ Tout logement acheté devra passer à D avant 2031
 - ▶ Plus de location possible pour les classe G et F



CERTIFICAT PEB

Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20221202014554
Établi le : 02/12/2022
Validité maximale : 02/12/2032




Logement certifié

Rue :

CP :

Certifié comme : **Maison unifamiliale**

Date de construction : Inconnue



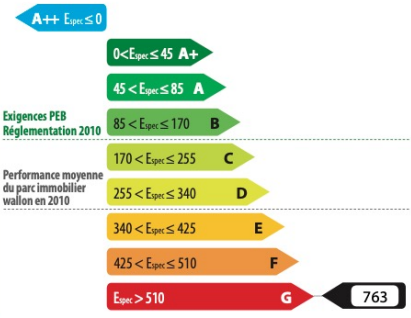
Performance énergétique

Indicateurs spécifiques

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **157 268 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **206 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **763 kWh/m².an**



Besoins en chaleur du logement

excessifs élevés moyens faibles minimales

Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Système de ventilation

absent très partiel partiel incomplet complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovolta. biomasse pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01868

Nom / Prénom : SMEKENS Marie
Adresse : Rue Traversière
n° : 30
CP : 7340 Localité : Colfontaine
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.4.

Digitally signed by Marie Smekens (Signature)
Date: 2022.12.02 14:11:18 CET
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

comme une **comète**
BUREAU D'ÉTUDES

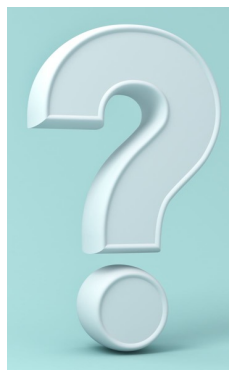
Wallonie énergie SPW

Audit Logement


3

Certificat PEB

- Classe énergétique : de A à G
 - ▶ Nouveaux bâtiments : norme actuelle = classe A
 - ▶ A partir de 2026 :
 - ▶ Tout logement acheté devra passer à D avant 2031
 - ▶ Plus de location possible pour les classe G et F




Où en sommes-nous en Wallonie?



CERTIFICAT PEB

Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20221202014554
Établi le : 02/12/2022
Validité maximale : 02/12/2032



Wallonie

Logement certifié

Rue :

CP :

Certifié comme : **Maison unifamiliale**

Date de construction : Inconnue

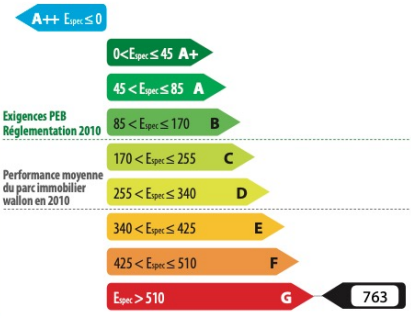


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **157 268 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **206 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **763 kWh/m².an**




Exigences PEB Réglementation 2010

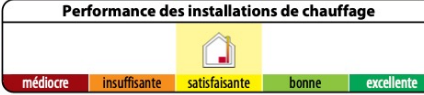
Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

Indicateurs spécifiques


Besoins en chaleur du logement




Performance des installations de chauffage



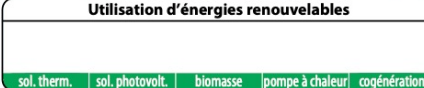
Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01868

Nom / Prénom : SMEKENS Marie
Adresse : Rue Traversière
n° : 30
CP : 7340 Localité : Colfontaine
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.4.

Digitally signed by Marie Smekens (Signature)
Date: 2022.12.02 14:11:18 CET
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Moyenne du bâti wallon

- ▶ Appartements : Classe E (337 kWh/m².an)
- ▶ Maisons : Classe F (472 kWh/m².an)



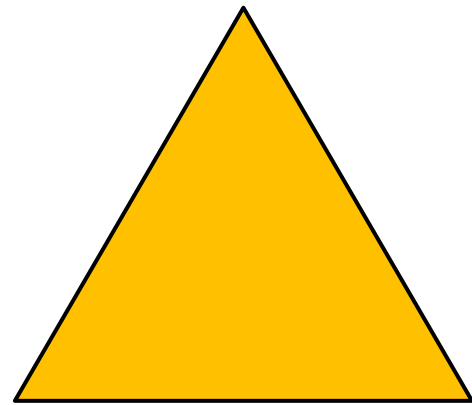
Que puis-je faire pour ma maison?

- Mettre un pull → pas une solution durable
- Petits travaux accessibles au particulier
 - Pose d'isolation soi-même localement
 - Colmatage des fuites (surtout châssis)
 - Réglage chaudière
 - Isolation tuyaux de chauffage
 - Changement de source d'énergie
- Gros travaux de rénovation -> primes disponibles



En rénovation : toujours associer 3 concepts

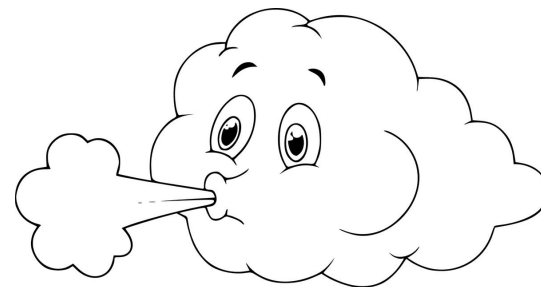
ISOLER



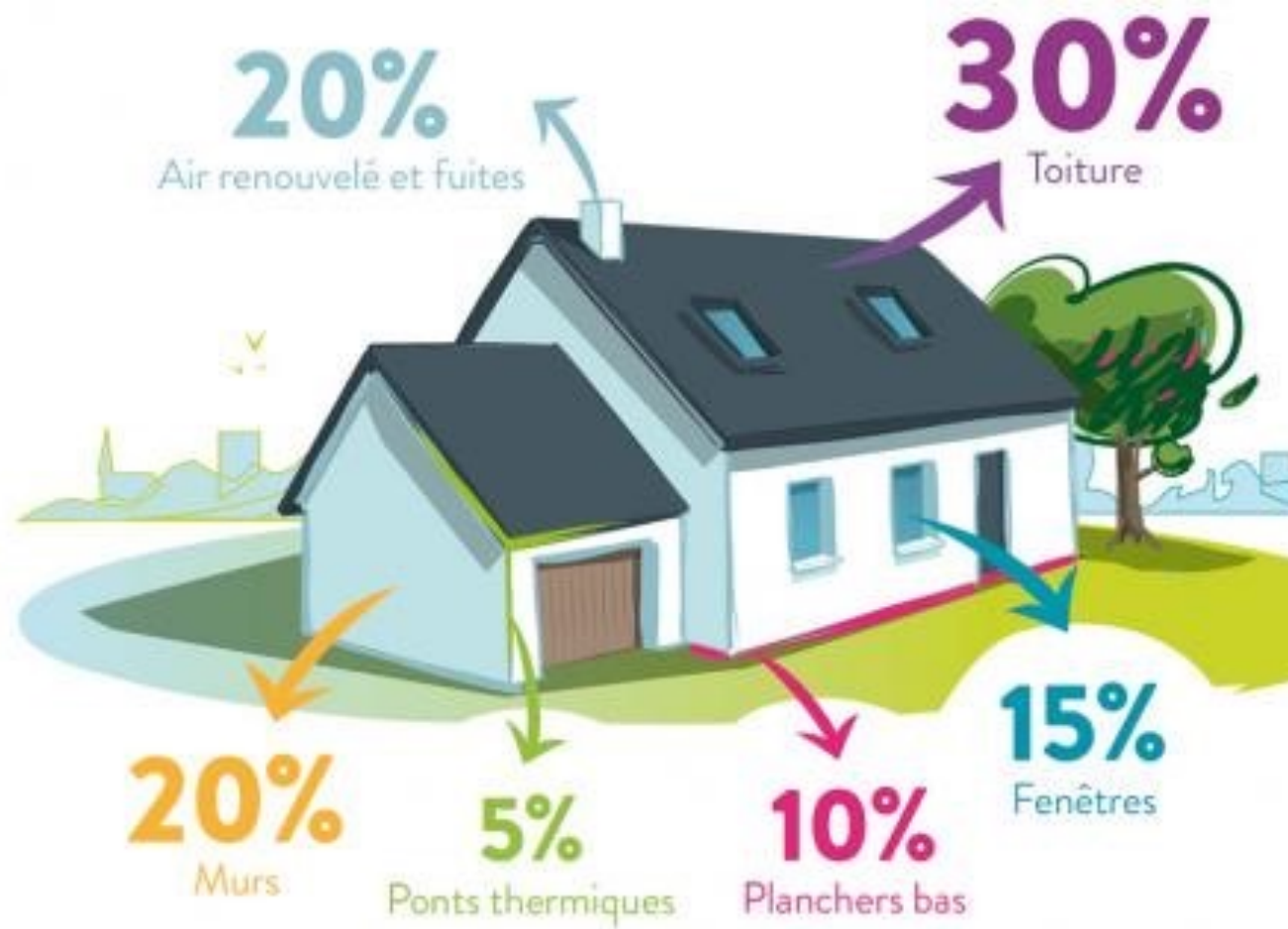
RENDRE
ETANCHE

VENTILER

Un isolant qui laisse passer l'air ne sert à rien



Travaux prioritaires : Toiture et châssis



Primes Région Wallonne : Deux régimes

- Régime avec audit
 - Tout doit être fait par entreprise
 - Audit préalable aux travaux

- Régimes petits travaux sans audit
 - Pour certains postes uniquement
 - Montants réduits
 - Travaux en main d'œuvre personnelle autorisés

Normes techniques à respecter identiques

Montants de base des primes

	Montant des primes	Montant des primes	
	Avec audit	Sans audit*	
Prime sur l'audit	190	/	
Isolation toiture	50	30	euro/m2
Remplacement couverture toiture	10	10	euro/m2
Charpente	250	250	Forfait
Gouttières	100	100	Forfait
Isolation mur	22	/	euro/m2
Isolation plancher	15	/	euro/m2
Remplacement menuiseries	65	65	euro/m2
Boiler thermodynamique	700	700	Forfait
Pompe à chaleur	1500	1500	Forfait
Poêle pellet/bois	400	400	Forfait
VMC double flux	1700	1700	Forfait
VMC double flux décentralisée	400	400	Forfait
Électricité	800	800	Forfait
Gaz	350	350	Forfait

Prime = Montant de base x Catégorie de revenu ...

Les **montants de base des primes** sont **majorés** selon les revenus de référence du ménage des propriétaires. Ceux-ci correspondent aux revenus bruts desquels sont déduits 5000 € par enfant, personne handicapée et/ou parent à charge.

Revenus de référence	Majoration de la prime de base
› Moins de 24 600 €	x 6
› Entre 24 600 et 34 900 €	x 4
› Entre 34 900 et 46 200 €	x 3
› Entre 46 200 et 104 400 €	x 2
› Plus de 104 400 €	x 1

Plafond de chaque prime à 90% du coût éligible pour le poste

Prime de base électricité = 800 euros

Catégorie de revenu du ménage = X2

→ Prime maximale = $2 \times 800 = 1600$ euros

Coût de la remise en conformité = 1000 euros

Prime plafonnée à 90% de 1000 euros → 900 euros

Normes isolation 2023

Exigence sur le coefficient R de l'ISOLANT POSE

Toiture : $R \geq 5 \text{ m}^2\text{K/W}$



Murs : $R \geq 4 \text{ m}^2\text{K/W}$

Dérogation jusque 30/6/24 : $R \geq 3,5$

Châssis : $U_w \leq 1,50 \text{ W/m}^2\text{K}$

Plancher : $R \geq 3,5 \text{ m}^2\text{K/W}$

Contenu de l'audit : document de 50 pages

FEUILLE DE ROUTE

Echelle de performance énergétique

Adresse du logement : Rue: Rue Fontenay N°: 29 CP: 7500 - Locatré - Tournai

Type de logement : maison unifamiliale

Année de construction : Inconnue

Surface de plancher chauffé (ACh): 178 m²

TRAVAUX PREALABLES

- Résolution de problèmes d'infiltration (p.24 à 26), d'évacuation des eaux (p.27) et de stabilité (p.27).

TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES

- Isolation de toiture (p.25 à 26)
- Remplacement de toiture (p.27)

COÛT ESTIMÉ

47 647 €
Prix: 518 €

GAIN ESTIMÉ

4 933 €/an

TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES

- Isolation de mur (p.28)

COÛT ESTIMÉ

3 134 €

GAIN ESTIMÉ

651 €/an

TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES

- Remplacement d'installation d'eau chaude sanitaire (p.29)

COÛT ESTIMÉ

5 000 €

GAIN ESTIMÉ

149 €/an

TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES

- Remplacement de menuiserie extérieure (p.28 à 31) et (p.38 à 39) de toiture (p.32) et de chaudière (p.40)
- Isolation de mur (p.33 à 34) et de plancher (p.34 à 35)

COÛT ESTIMÉ

74 435 €
Prix: 134 €

GAIN ESTIMÉ

7 041 €/an

AVANTAGES

- Augmentation du confort de vie
- Augmentation de la valeur du bien
- Diminution du montant des factures
- Lutte contre le changement climatique

Labels: LABEL G (INITIALE MOGRIÉE), LABEL E (ÉTAPE 1), LABEL D (ÉTAPE 2), LABEL D (ÉTAPE 3), LABEL A (ÉTAPE 4)

Logos: Wallonie énergie SPW, WALLORENO, AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Rapport d'audit logement

Version du logiciel 3.1.484

Audit n°: A2022123005412/02
Date d'enregistrement: 23.12.2022
Date de modification: 10.01.2023
Certificat PEB d'origine n°: aucun

Type de bâtiment: MAISON UNIFAMILIALE
Type d'audit: AUDIT COMPLET DE TYPE 1 avec certificat PEB n° 20221230201719

Descriptif du bien

Rue: Rue Fontenay
N°: 29
CP: 7500
Localité: Tournai

Année de construction: Inconnue
Volume protégé: 568 m³
Surface de dépendance (AT): 348 m²
Surface de plancher chauffé (ACh): 178 m²

Niveau d'isolation globale du volume protégé: Niveau K 228 selon PAE 2

Évaluation du bien en date du 21.12.2022

Besoins nets en énergie pour le chauffage: G

Performance énergétique des systèmes de chauffage: D

Performance énergétique des systèmes de production d'eau chaude sanitaire (ECS): C

Pourcentage de la consommation couverte par des énergies renouvelables: 0% selon PAE 2

Emissions de gaz carbonique (CO₂): 21,7 t CO₂/an

Demandeur: Baugies, Antoine
Auditeur agréé n°: PAE2-P2-00336
SMEKENS, Marie
Rue: Rue Traversiers
N°: 30
CP: 7340
Localité: Colfontaine

Date et signature de l'Auditeur: Marie SMEKENS (Signature)
Date: 2022.01.10 15:34:50 CET
Raison: PACB

Les informations reprises dans ce rapport (performance énergétique et critères de sécurité, étanchéité et stabilité) résultent de l'application de la procédure d'audit logement.

VERS LE CERTIFICAT PEB

En appliquant les recommandations reprises dans cet audit logement, le certificat PEB du logement pourrait évoluer comme suit.

Certificat établi pour la situation initiale

Besoins en chaleur du logement: 1500 kWh

Performance des installations de chauffage: D

Performance des installations d'eau chaude sanitaire: C

Système de chauffage: Chaudière

Système de production: Chaudière

Situations d'énergie renouvelables: Aucune

Certificat après réalisation des travaux de rénovation

Besoins en chaleur du logement: 1000 kWh

Performance des installations de chauffage: D

Performance des installations d'eau chaude sanitaire: C

Système de chauffage: Chaudière

Système de production: Chaudière

Situations d'énergie renouvelables: Aucune

Il convient de noter que ces valeurs ne constituent qu'une estimation. Si des travaux de rénovation sont entrepris, un nouveau certificat PEB ne pourra être obtenu qu'après la visite d'un certificateur PEB agréé. Il vous est conseillé de garder toutes les preuves acceptables qui permettront de prendre en compte les modifications réellement effectuées dans votre logement. À défaut de celles-ci, le certificat PEB sera sensiblement différent de l'estimation présentée ci-dessus.

Preuves acceptables

Différence entre certificat PEB et audit logement

Le certificat PEB et l'audit logement établissent tous deux une évaluation de la performance énergétique d'un logement. Ils se fondent sur des données qui peuvent être très différentes.

Le certificat PEB est établi sur base de preuves acceptables et, en leur absence, de valeurs par défaut. L'évaluation est effectuée pour des conditions standardisées d'utilisation et de climat.

Par contre, l'audit logement peut se baser sur d'autres informations (par exemple, le fait que le propriétaire souhaite qu'il y ait de l'isolation thermique d'une cloison mais sans pouvoir fournir de preuve acceptable). L'audit donne des résultats qui tiennent compte de l'occupation du bâtiment. Il propose une liste d'améliorations acceptables grâce à une estimation des économies d'énergie réalisables.

De ce fait, pour un même logement, le certificat PEB et l'audit logement peuvent fournir des évaluations sensiblement différentes.

Pour connaître la liste des preuves acceptables, consultez le site portail de l'énergie <http://energie.wallonie.be>



BOUQUETS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION

Référence	AVANT AMÉLIORATION			APRÈS AMÉLIORATION			€/an	€	ans	
	Performance	Label	Pertes en %	Performance	Label	Gains réél				Gains net**
0	0,00	G	-	0,18	A++	36 051 kWh	2 330 kWh	3 966	-	3349
T1	2,24	G	18,82%	0,18	A++	36 051 kWh	2 330 kWh	3 966	-	3349
T2	5,00	G	5,21%	0,18	A++	6 766 kWh	4 203 kWh	744	-	630
T3	2,86	G	1,71%	0,17	A++	2 027 kWh	1 260 kWh	223	-	189
A1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100
A2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250

* Coût estimé: suivant les techniques ou matériaux retenus, le coût des travaux peut varier fortement. Un budget net ne pourra être évalué que sur base de devis ou de soumissions d'entrepreneurs existants.
** Les gains standards affaiblis sont les gains par transmission pour les parois (en tenant compte de base au climat des parois) et les gains sur les pertes liées aux systèmes.
*** Les gains standards sont calculés en tenant compte de conditions standardisées pour l'ensemble des logements. Les gains réels, eux, tiennent compte des conditions particulières du logement audité (température, occupation...)

DÉTAILS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

2 M5: Facade arrière du bloc principal - Isolation par l'extérieur

Composition	épaisseur (m)	λ (W/mK)	R=ép/λ (m²K/W)
Briques pleines	0,36	1,49	0,24
Enduit de plâtre	0,01	0,52	0,02
Résistances superficielles R _s +R _{se}	-	-	0,17
R_{total}**	0,43	U = 1/R_{total} = 2,32 W/m²K	

Composition	épaisseur (m)	λ (W/mK)	R=ép/λ (m²K/W)
Lame d'air fortement ventilée	0,03	-	0
Polyuréthane (PUR/PIR)	0,08	0,022	3,64
Briques pleines	0,36	0,76	0,47
Enduit de plâtre	0,01	0,52	0,02
Résistances superficielles R _s +R _{se}	-	-	0,26
R_{total}**	4,39	U = 1/R_{total} = 0,23 W/m²K	

1 ECS2: Chauffe-eau - Mettre l'appareil hors service

L'appareil n'étant plus utilisé, le mettre hors service, le démonter et l'évacuer.

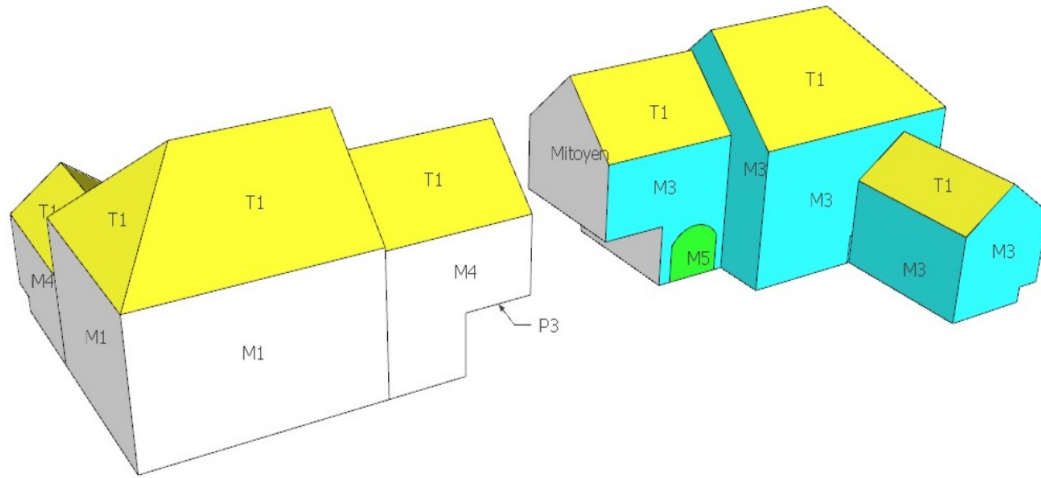
1 ECS3: Boîtier électrique - Mettre l'appareil hors service

L'appareil n'étant plus utilisé, le mettre hors service, le démonter et l'évacuer.

Plus-value Comme une Comète : Dossier explicatif

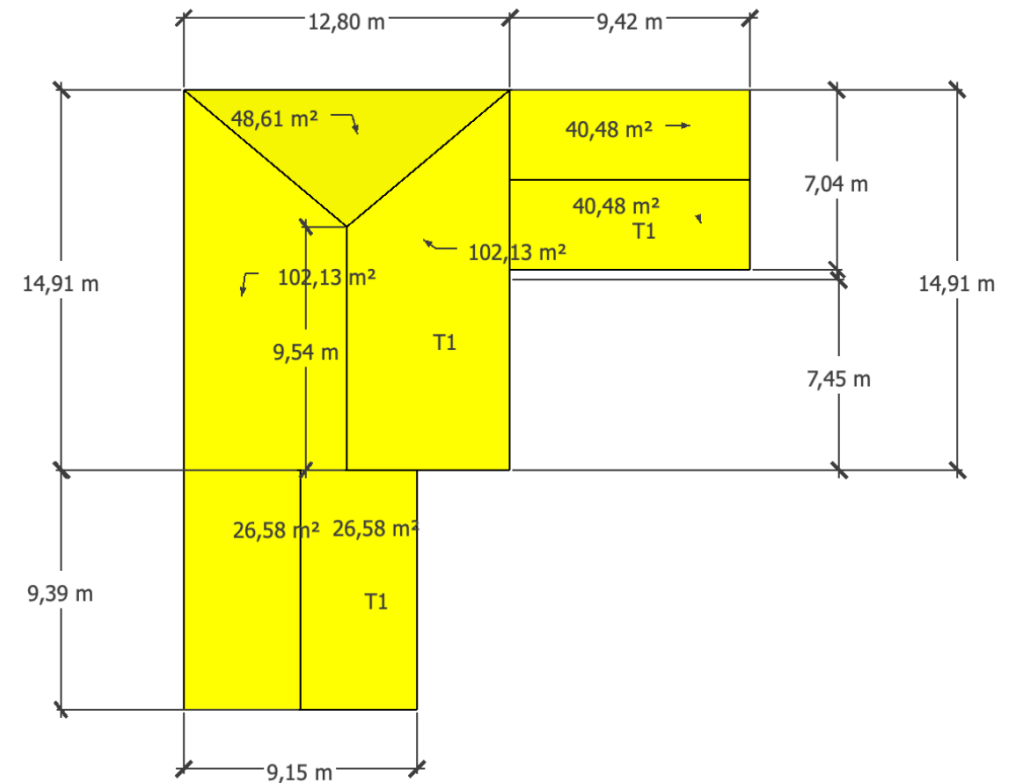
- ▶ 3D du bâtiment : Nom et surface
 - ▶ S'assurer que l'audit et les devis sont conformes
 - ▶ Aider pour le remplissage des annexes techniques
- ▶ Analyse des devis
 - ▶ Vérification agréments + respect des normes
 - ▶ Vérification des surfaces
 - ▶ Autres critères que le SPW applique (Ex : refus de primes si le gyproc est compté avec l'isolant, ces postes doivent être séparés sur le devis)
- ▶ Correction de l'audit suite aux derniers devis
- ▶ Suivi de chantier possible par l'auditeur
 - ▶ Nous remplissons les annexes techniques, que nous envoyons pour signature aux entrepreneurs
 - ▶ Nous envoyons le dossier au SPW et gérons les éventuels refus de primes

Schéma de votre habitation et tableau issu de l'audit vous donnant la référence, le nom et la surface des parois sur lesquelles vous travaillerez et demanderez des primes (en couleur) :



Réf.	Dénomination	Constat Suspicion	Origine de l'info	Label	Surface [m²]
T 1	Versants toiture		Vérifié		442,63
M 1	Mur principal non-apparent (côté rues)		Vérifié		145,71
M 2	Mur principal non-apparent annexe (...)		Vérifié		28,85
M 3	Mur principal apparent (côté jardin)		Vérifié		192,8
M 4	Mur principal apparent annexe (côté r...)		Vérifié		102,99
M 5	Mur avec porte		Vérifié		10,92
M 8	Mur wc ext.		Vérifié		3,32
M 9	Mur vers cave		Vérifié		9,49
P 1	Plancher sur sol		Vérifié		101,68

Schéma des toitures avec dimensions relevées par l'auditeur



Par rapport à vos devis, voici mes remarques :

- **Devis toiture chez Pierre Toitures : pas ok**

- L'isolant est aux normes, mais notre surface diffère de ce qui est compté par le couvreur : nous avons un total de 442 m² (au raz des murs et hors vélux) et il indique 530 m². Je vous joins la 3D avec les cotations pour vérifier si nous n'avons pas fait d'erreur, et lui demander dans ce cas de rectifier sa mesure. Le SPW tolère 10% d'écart entre la mesure entrepreneur et la mesure auditeur

Exemple 1 : Rénovation de la Toiture



PHILIPPE, STAMBRUGES

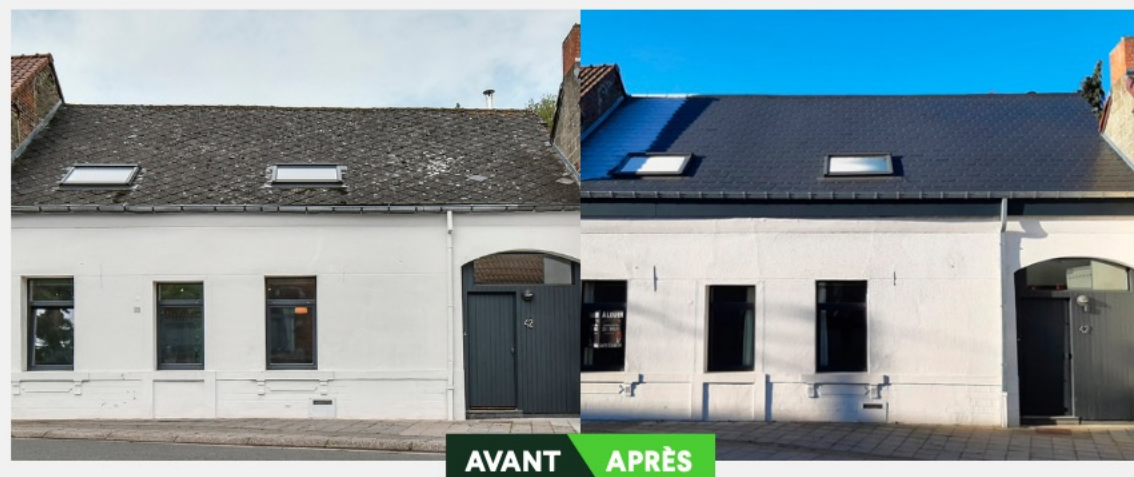
Des locataires bien au chaud !

MONTANT DU CHANTIER
29 000 €

PRIMES DE BASE
6000 €

CATÉGORIE DE REVENU
x2

TOTAL DES PRIMES
12 000 €



Exemple 2 : Rénovation complète (parois + systèmes)



MICHEL, TOURNAI.

**Une maison
de famille fait
peau neuve !**

MONTANT DU CHANTIER
68 000 €

PRIMES DE BASE
12 200 €

CATÉGORIE DE REVENU
x3

TOTAL DES PRIMES
36 600 €



Prêts Rénopack

- ▶ Deux organismes de prêt distincts :
 - ▶ Société Wallonne du Crédit Social si ≤ 2 enfants à charge
 - ▶ Fonds Wallon du Logement pour les familles nombreuses si > 3 enfants
- ▶ Prêt à taux 0% octroyé à tout propriétaire d'une maison respectant les critères des primes (maison de plus de 15 ans, occupation du bien, ...)
 - ▶ Montant entre 1 000 et 60 000 €
 - ▶ Remboursement sur max 30 ans, avant les 86 ans du demandeur
 - ▶ Travaux économiseurs d'énergie + travaux de salubrité
 - ▶ Travaux validés par les experts (sur base des devis)
 - ▶ Attribution des primes automatiquement, le propriétaire ne doit pas constituer de dossier de demande à transmettre au SPW après les travaux
 - ▶ Le demandeur a deux ans pour réaliser les travaux, la catégorie de revenu est figée à la date de signature du prêt

Consultez notre site web www.cometepeb.be

comète BUREAU D'ÉTUDES

Home Certificat PEB Audit énergétique CertiBEau Médias FAQ Contact

COMME UNE COMÈTE / BUREAU D'ÉTUDES

Le chemin le plus simple vers vos certifications énergétiques

Vous avez besoin d'un certificat PEB, d'un audit énergétique ou de l'attestation CertiBEau ?
Vous êtes au bon endroit !
Notre équipe expérimentée vous encadre dans vos démarches administratives et obligations légales. C'est parti !

Nos services pour les bâtiments résidentiels

Nous vous assistons autant dans l'établissement d'un rapport selon la situation existante que pour l'optimisation des performances énergétiques lors d'une rénovation. Nous sommes également compétents pour la délivrance du certificat CertiBEau.

comète BUREAU D'ÉTUDES

Home Certificat PEB Audit énergétique CertiBEau Médias FAQ Contact

Prenez un bon départ, contactez-nous.

Nom Prénom

Email* Téléphone*

Message*

[Envoyer](#)

comète BUREAU D'ÉTUDES

Rue grande 96
Saint-Ghislain
Uniquement sur rendez-vous
0483 88 90 17
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h
contact@cometepeb.be

Certificat PEB Audit Logement CertiBEau Médias Contact Conditions générales

Ouvrir « <https://www.cometepeb.be/contact> » dans un nouvel onglet

comète BUREAU D'ÉTUDES

Home Certificat PEB Audit énergétique CertiBEau Médias FAQ Contact

La clé vers les primes énergétiques

La Région Wallonne soutient les efforts des propriétaires qui entreprennent des travaux de rénovation visant à améliorer les performances énergétiques d'une habitation.

Pourquoi réaliser un Audit énergétique chez nous?

Ouvrir « <https://www.cometepeb.be/audit-energetique> » dans un nouvel onglet

comète BUREAU D'ÉTUDES

Home Certificat PEB Audit énergétique CertiBEau Médias FAQ Contact

Médias

Vidéos

- Aurélien, Flandre
Travaux : 25 000 € / Primes : 18 000 €
- Katharina, France
Travaux : 34 000 € / Primes : 25 000 €
- Daniela, Flandre
Travaux : 50 000 € / Primes : 23 000 €
- Philippe, France
Travaux : 28 000 € / Primes : 20 000 €
- Laurance, Dour
Travaux : 45 000 € / Primes : 32 000 €

Ouvrir « <https://www.cometepeb.be/médias> » dans un nouvel onglet

comète BUREAU D'ÉTUDES

Home Certificat PEB Audit énergétique CertiBEau Médias FAQ Contact

Foire aux Questions

Recherche par mot-clé

Search

Audit énergétique

Qui peut avoir accès aux primes en Wallonie?
Toutes les personnes propriétaires en privé d'un logement résidentiel. Les sociétés ASBL et copropriétés ne peuvent actuellement pas bénéficier des primes pour les rénovations qu'elles financent.

Les bâtiments de moins de 15 ans ont-ils droit à des primes à la rénovation?
Non.

Combien de régimes de primes coexistent?
Deux.

L'audit est-il obligatoire pour avoir accès aux primes?
Non.

Ouvrir « <https://www.cometepeb.be/faq> » dans un nouvel onglet

Merci pour votre attention !

comme une
comète
BUREAU
D'ÉTUDES